



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015

Délibération N°2015/183
Date de convocation : 08 décembre 2015
Nombre de conseillers en exercice : 77

ARRIVEE LE
23 DEC. 2015

L'an deux mille quinze, le 16 décembre 2015 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de VILLERS OUTREAUX, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (54 titulaires 3 suppléants) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Christian PAYEN
Pierre-Henri DUDANT	Gérard LENOBLE	Jean-Pierre THIEULEUX
Christian PECQUEUX	Brigitte ROLAND-BEC	Dominique LAMOURET
Frédéric BRICOUT	Guy BRICOUT	Denis COLLIN
Mélanie DISDIER	Pierre LEVEQUE	Bernard POULAIN
Liliane RICHOMME	Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX
Serge WARWICK	Alain GOETGHELUCK	Gerard TAISNE
Gilles PELLETIER	Bernard PLET	Patrice BONIFACE
Gilberte SZOPA (S)	Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Charles BLANGIS	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joëlle MANESSE	Joseph MODARELLI	Isabelle PIERARD
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Pascal LEVEQUE	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES
Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY
Jean CAMPORELLI (S)	Augustine NOIRMAIN	Jean-Pierre RICHEZ
Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX
Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX	Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER	Daniel FIEVET

Membres Excusés (3) :

Denise LESAGE, Laurence MONTEIRO-LOPEZ et Vincent WAXIN.

Membres Absents (6) :

Jean-Félix MACAREZ, Marie Lise MARLIOT, Pierre LAUDE, Marc DUFRENNE, Marc PLATEAU, Pascal COQUELLE.

Membre ayant donné procuration (11) :

Alexandre BASQUIN à Jean Pierre THIEULEUX, Francis LEBLON à Jacky DUMINY, Agnès BERANGER à Liliane RICHOMME, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Régine DHOLLANDE à Serge WARWICK, Anne – Sophie MERY DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Pierre LEVEQUE, Alain RIQUET à Guy BRICOUT, Jean-Claude GERARD à Patrice BONIFACE, Laurent COULON à Christian PECQUEUX, Chantal WAYEMBERGE à Daniel FIEVET.

Nathalie GAVE est élue secrétaire de séance.

VENTE DE LA PARCELLE A616 SITUEE SUR LA ZI «VALLEE D'HERIE» – CAUDRY AU PROFIT DE LA SARL PUB AVENUE N°2015/183

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par la délibération n°2015/135 du 09 juillet 2015, l'assemblée délibérante de la CCCC a, à l'unanimité actée la vente d'un terrain d'une superficie de 2 000m² sur la parcelle A616 située sur la ZI « Vallée d'Hérie » à Caudry au profit de la SARL Pub Avenue.

Toutefois, suite à l'avancement de son projet de construction, la société Pub Avenue souhaite acquérir plus de surface.

Aussi, la SARL souhaite acquérir la totalité de la parcelle A616 d'une superficie de 3 103m².

Le service des domaines a rendu, en date du 26 octobre 2015 une estimation de la valeur vénale du terrain pour un montant de 24 800€ avec une marge de négociation possible de 10%.

Projet Délibération

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Compétence Développement Economique de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis,

Considérant l'estimation de la valeur vénale de la parcelle A616 du service des domaines du Centre des Finances Publiques,

Après en avoir délibéré,

Approuve la cession de la parcelle A616 sur la ZI « Vallée d'Hérie » au profit de la SARL Pub Avenue.

Fixe le prix à 22 000€

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 17 DECEMBRE 2015 et de la publication
Le 17 DECEMBRE 2015

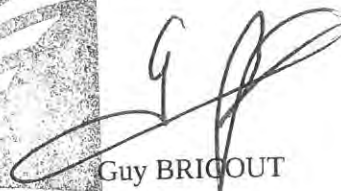
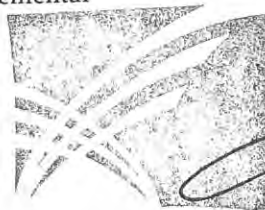
Pour expédition conforme
Caudry, le 17 DECEMBRE 2015

Vu,
Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental

Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental



Guy BRICOUT



Guy BRICOUT

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.